

Guide Installation

*** 2025 ***



*S'installer
en agriculture*





Un dispositif
à la carte, ouvert
à **tous**, pour répondre
à **vos besoins**.
N'hésitez pas appeler
au 0820 22 29 35,
un réseau de
conseillers pour
vous répondre.

0,09 € TTC/min

Une idée, un projet ?

Renseignez-vous sur
les **démarches**, les **contacts**,
les **conditions de réussite**,
trouvez votre **exploitation**
et **démarrez votre parcours**
à l'installation...

www.jemelanceenagriculture.com



SOMMAIRE



05

Présentation JA29

11

S'informer sur les démarches à l'installation

13

Les grandes étapes à l'installation

19

Trouver son foncier

22

Comment aborder son cédant

23

Pouvoir exploiter les terres

28

Financer son projet et s'assurer

31

Valeur de reprise : acheter au bon prix !

32

Tout savoir en comptabilité, gestion, fiscalité

35

Pourquoi s'affilier

37

Se former et travailler en agriculture

38

Les autres partenaires à l'installation

42

Savoir s'entourer

65

Les 10 clés de la réussite

66

Les erreurs type du futur.e installé.e

67

Quizz



La démographie agricole bretonne, et finistérienne, nous amène à de nombreux départs en retraite, et donc beaucoup de transmissions possibles !

Ces opportunités doivent permettre l'installation de jeunes agriculteurs, nombreux, motivés et formés.

Chaque projet est unique.

Mais l'objectif principal pour tous reste le même : **vivre de son métier, de sa passion.**

Un projet d'installation doit être réfléchi. Chaque porteur de projet doit s'entourer, et le forum de l'installation et des métiers de l'agriculture permet de connaître les interlocuteurs possibles.

Le dispositif d'accompagnement à l'installation (PPP ou 3P) sera l'opportunité d'être accompagné dans tes démarches et ton projet d'installation. JA participe à cet accompagnement et à son amélioration, pour correspondre aux mieux aux évolutions du monde agricole. **JA défend toute la diversité de projet qui peut exister, tant que les notions de viabilité et vivabilités sont respectées.**

Dans ce guide tu trouveras les contacts et informations qui pourront te servir au moment de ton installation.

LE MOT DES RESPONSABLES

Par ce mot, nous tenions à remercier les participants et partenaires qui nous ont suivis pour la création de ce guide, et qui nous accompagnent tout au long de l'année dans les projets de JA 29. **Ces actions de promotion du métier nous permettent de défendre nos ambitions de renouvellement des générations en agriculture, pour maintenir une agriculture finistérienne forte !**

Yannick Galliou & Pierig Fiche – responsables installation JA 29



T'entourer, échanger, partager avec des jeunes installés et l'ensemble des acteurs de l'installation, te permettra de murir ton projet. N'hésites pas à te rapprocher des JA 29 pour défendre tes intérêts, avoir des conseils ou renseignements sur ton installation (entre autre) et de rester informé de ce qu'il se passe.

Présentation des JA29

JA29 c'est quoi ?

Fondé en 1957, Jeunes Agriculteurs est le seul syndicat professionnel composé de jeunes âgés de moins de 38 ans, et animé par un esprit de solidarité et de convivialité.

Les JA s'attachent avec ambition à défendre les intérêts de nouveaux installés et favoriser l'installation de porteurs de projets agricoles et le renouvellement des générations en agriculture.



Nos principales missions

Défendre les intérêts des jeunes et être acteur dans les orientations de la politique agricole

Représenter les JA au sein des différentes structures

Organiser des groupes de réflexion, de travail sur les thèmes techniques, économiques, conjoncturels...

Accueillir, informer et orienter les candidats à l'installation

Animer le territoire local et contribuer à la promotion de l'agriculture et du métier d'agriculteur auprès de différents publics.





800 adhérents 16 cantons



Pourquoi adhérer ?

Parce qu'être JA, c'est aussi s'épanouir personnellement !

La prise de responsabilité et l'investissement au sein de Jeunes Agriculteurs permettent une connaissance plus approfondie du fonctionnement et des enjeux de l'agriculture.

Rejoindre JA, c'est aussi rencontrer d'autres jeunes agriculteurs dans une ambiance conviviale. **L'adhésion est ouverte aux jeunes de 16 à 38 ans, étudiants, salariés, porteurs de projet ou exploitants.**

POUR PROPOSER, DÉCIDER ET NON SUBIR, REJOINS JA !

La carte syndicale permet:

- D'être **accompagné** lors de son installation
- De **participer** aux groupes de filières, installation, foncier et autres thématiques
- D'**animer** le territoire local
- D'être **représenté** au sein des organisations (CDOA, SAFER, Comité Installation...)
- D'**avoir un retour** sur l'information: mails, La Gazette des JA...
- De **bénéficier** d'un appui et de conseils
- De **ne pas être seul**

Pour cela, tu trouveras le bulletin d'adhésion téléchargeable sur notre site internet: www.ja29.com/le-syndicat/ja-29-pourquoi-adherer/

BULLETIN D'ADHESION

* Tous les champs sont obligatoires

Canton:
Nom*: Prénom*:
Adresse*:
Code Postal*: Ville*:
Téléphone*: Mail*:
Date de naissance*:

Ta situation professionnelle

Tu es*:

- ☐ **Exploitant(e)** Date d'installation*:
Installé(e) en société*(GAEC, EARL, SCEA, SARL...):
Nom de la société*:
Installé(e) en cadre familial*(oui ou non) :
Ta formation*:
Ton établissement*:

☐ **Salarié(e)** En? (Exploitation, ETA...)*:
Autre (précises)*:
Avec un projet d'installation (oui ou non) *:
Si oui, dans combien de temps:
Ta formation*:
Ton établissement*:

☐ **Etudiant(e)** Ta formation*:
Ton établissement*:
Tes projets après tes études*:

Ton activité professionnelle

Tu es en production*:

- ☐ Conventionnelle ☐ Biologique ☐ Autre:

Ta / tes filière(s)*: Plusieurs choix possibles

- ☐ Lait ☐ Porc ☐ Volaille ☐ Viande bovine ☐ Veaux de boucherie

☐ Légumes sous serre (lesquels):

☐ Légumes plein champs (lesquels):

☐ Autre (précises):

Ta distribution: Plusieurs choix possibles

- ☐ Coopérative / Groupement (nom):
☐ Vente directe (colis de viande, fromages,...) :
☐ Autre (précises) :

Le réseau JA

Tu souhaites t'impliquer sur le dossier: *Plusieurs choix possibles*

☐ Lait ☐ Porc ☐ Légumes ☐ Installation ☐ Communication/Agribashing

Tu souhaites recevoir la revue nationale «JA MAG»: *30€/an en plus de ta cotisation, payable à JA29*

☐ Oui ☐ Non

Ton exploitation est adhérente à la FDSEA29:

☐ Oui N°d'adhérent:

La FDSEA29 peut rembourser 35€ directement à l'exploitation adhérente FDSEA sous réserve de leurs modalités et conditions de remboursement.

☐ Non

En adhérant à JA29, tu recevras tous les 2 mois le journal d'informations «*La Gazette des JA*». Mais aussi, des invitations aux réunions d'informations, aux formations et autres actions proposées par JA29.

Pour participer à la vie de ton canton, tu peux contacter ton président de canton qui te tiendra informé des actions / événements prévus.

Pour toutes demandes / informations, voici tes numéros utiles:

L'assistante administrative&comptable au 02 98 52 48 21 ou 06 82 13 99 07 pour toutes questions administratives, financières liées à ton adhésion

L'animatrice Filières&Installation au 06 07 71 00 06 pour toutes questions sur la vie syndicale, les filières et l'installation

L'animatrice Communication&Réseau au 07 70 49 69 96 pour toutes questions sur la vie du réseau, les événements, la communication

Ta cotisation JA

Tu paies par *chèque ou espèces* et tu es:

☐ Exploitant(e): 200€

☐ Salarié(e): 75€

☐ Etudiant(e): 45€

Tu paies par prélèvement automatique et tu es ~~exploitant(e)~~ *joindre obligatoirement un RIB*

☐ Exploitant: 200€

☐ Salarié(e): 70€

☐ Etudiant(e): 40€

«J'accepte que Jeunes Agriculteurs du Finistère prélève sur mon compte bancaire, chaque année, le montant de ma cotisation syndicale. Cet engagement est valable tant qu'il n'aura pas été dénoncé par lettre adressée à JA29, qui m'aura préalablement informé de la date du prélèvement.»

Ta carte d'adhérent te sera adressée par voie postale ultérieurement.

Bulletin à retourner à JA29: 24 Route de Cuzon 29000 Quimper
ou par mail à: jeunes-agriculteurs@ja29.com

Date*:

Signature*:

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	
Référence unique du mandat	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez JEUNES AGRICULTEURS DU FINISTERE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de JEUNES AGRICULTEURS DU FINISTERE). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Veuillez compléter les champs marqués *	
Nom / Prénoms du débiteur	
Votre adresse	
Numéro et nom de la rue	
Code Postal	
Ville	
Pays	
Les coordonnées de votre compte	
Numéro d'identification international du compte bancaire -IBAN (International Bank Account Number)	
Code international d'identification de votre banque. BIC (Bank Identifier Code)	
Nom du créancier	
Nom du créancier	
Identifiant créancier SEPA	
Numéro et nom de la rue	
Code Postal	
Ville	
Pays FRANCE	
Type de Paiement	* Paiement récurrent / répétitif ☒
Signé à	Lieu
	Paiement ponctuel ☐
	Date
Signature(s)	*Veuillez signer ici
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque	
Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.	
Contrat concerné	
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.	
A retourner à:	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

L'INSTALLATION, LE DOSSIER PHARE DES JA !



Le dossier installation a toujours été au cœur des actions de JA, qui défend des installations viables, vivables et transmissibles. Devant l'enjeu actuel du renouvellement des générations, il est d'autant plus important de soutenir et accompagner les jeunes installés, d'où le travail quotidien des élus JA pour accompagner au mieux les installations.

JA 29 à aussi pour rôles :

- Coordination du Point Accueil Installation 29 : l'animatrice installation JA 29 est disponible, aux côtés d'une équipe de conseillers, pour répondre aux questions, clarifier les démarches à réaliser pour s'installer et aider au démarrage des projets
- Défense des intérêts des jeunes installés :
 - > JA 29 siège aux différentes commissions liées à l'installation et peut donc accompagner et soutenir les projets d'installation (CDOA, SAFER...)
 - > JA 29 suit également toutes les évolutions réglementaires en lien avec l'installation (ex : travail sur la revalorisation de la DJA et les contrôles)
 - > JA 29 est également force de proposition pour améliorer les avantages à l'installation: réévaluation des aides à l'agriculture par le Conseil Départemental , le « Pass JA »
- Travail sur l'amélioration continue du dispositif à l'installation pour qu'il soit au plus près des besoins des porteurs de projets.
Promotion des métiers agricoles et sensibilisation à l'installation: organisation des journées d'information « Demain je m'installe »
- Accompagnement Post-Installation : parce que l'accompagnement des jeunes installés ne doit pas s'arrêter à la date d'installation, JA 29 travaille avec la Chambre d'Agriculture pour créer des temps d'échanges entre installés. Les responsables Installation JA 29 sont là pour vous accompagner, n'hésitez pas à les contacter !

Les animateurs Point Accueil Installation de votre département sont également à votre disposition pour vous conseiller dans votre projet.

Le seul syndicat fait par les jeunes et pour les jeunes... car demain se construit aujourd'hui !

S'informer sur les démarches à l'installation

Les chiffres clés de l'installation dans le 29

EN 2024

101 installations aidées dans le Finistère

431 installations aidées en Bretagne

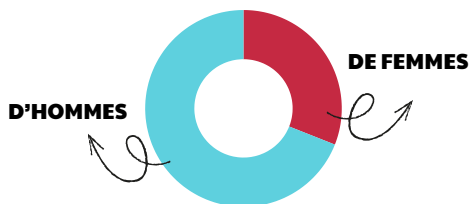


LES PROFILS DES INSTALLÉ(E)S AYANT OBTENU LA DJA

Moyenne d'âge : **30.9 ans**

Non issu(e) du milieu agricole : **37%**

Ayant un diplôme BTSA et + : **46%**

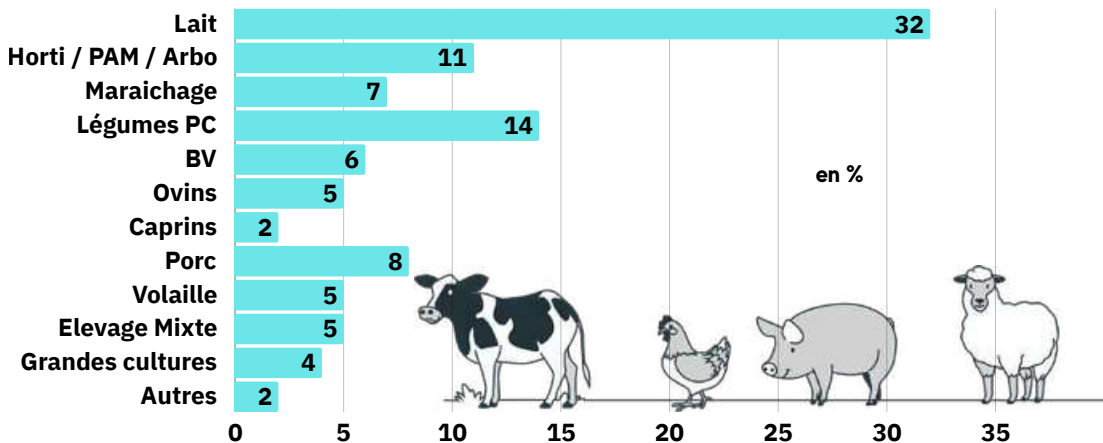


LES PROFILS DES INSTALLATIONS

Installation en Agriculture Biologique : **31%**

Création : **26%**

Hors cadre familial : **47%**





S'installer en agriculture



RENDEZ-VOUS AU POINT ACCUEIL INSTALLATION



Un seul numéro de téléphone : 0820 22 29 35

Pour vous accueillir et vous informer partout en France

LE DISPOSITIF DE PROFESSIONNALISATION : un gage de réussite

Les **étapes clés**
de son projet de création
ou de reprise d'entreprise

ANTICIPEZ
vos démarches,
prenez contact au moins
1 an avant l'installation

Un dispositif à la carte,
ouvert à tous, pour répondre
à vos besoins...

Un projet ? Une idée ?

PRÉPAREZ-VOUS
à devenir
CHEF-DE D'ENTREPRISE



**S'INFORMER AU
POINT ACCUEIL
INSTALLATION**

CONNAÎTRE :
- les démarches,
- les ressources
- les conditions d'accès

TROUVER UNE EXPLOITATION

repertoireinstallation.com



SE FORMER

**RÉALISER SON PLAN
DE PROFESSIONNALISATION
PERSONNALISÉ**
- Entretiens
- Stage 21 heures
- Formations et stages

**BÂTIR UN PROJET
SOLIDE**

**PRÉPARER SON PROJET AVEC
UNE STRUCTURE LABELLISÉE**
- Chiffrer et évaluer
sa faisabilité,
- Tester plusieurs scénarios,
- Rechercher des financements
- Engager les démarches
administratives (demande
d'autorisation d'exploiter...)

**RÉALISER
SON PROJET**

S'INSTALLER
- Déclarations (Guichet
Unique, MSA...)
FAIRE VIVRE SON PROJET
- Rendez-vous post-
installation
- Formations, groupes
d'échanges...



Les grandes étapes à l'installation



1. LE POINT ACCUEIL INSTALLATION - 1ER ORGANISME À CONTACTER

1er organisme à contacter. Sur rendez-vous ou par téléphone, l'équipe du Point Accueil Installation répond gratuitement aux questions des candidat(e)s à l'installation : démarches, formations, recherche de foncier, etc.

Le Point Accueil Installation est la **porte d'entrée** du dispositif d'accompagnement des installations (PPP).

Point Accueil Installation : 0 820 22 29 35

Dans le Finistère, le PAI est ouvert du lundi au vendredi de 9h00-12h00 et de 14h00-17h00.

Maison de l'agriculture à Quimper

2. LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ (PPP) :

L'accompagnement des porteurs de projet est **personnalisé** : il dépend de la **formation et des différentes expériences** du/de la candidat(e) à l'installation. Un entretien entre le/la porteur(se) de projet et deux conseillers permet de définir les besoins de professionnalisation du/de la futur(e) agriculteur(trice).

Il comprend « **le stage 21h** » : 3 jours de sensibilisation et réflexion à la fonction de chef(fe) d'entreprise. Le PPP, c'est aussi **des formations complémentaires** (chiffrer son projet, établir le règlement intérieur de sa société...) et un éventuel **stage en exploitation agricole** (stage de parrainage par exemple).

3. LA CONSTRUCTION DU PROJET

Pour une installation viable et vivable, il est primordial de prendre le temps de la réflexion. Une **Étude Globale d'Installation et un Plan d'Entreprise Durable** montrant l'équilibre du projet, accompagnés d'une **étude de marché** solide en cas de développement de circuits courts sont indispensables. Pensez au **Pack Installation de la Chambre d'agriculture** !

4. LE FINANCEMENT DU PROJET

Le plus souvent, les porteur.euse.s de projet ont pris contact avec plusieurs banques avant l'écriture du Plan d'Entreprise Durable. Quand le PED est édité, le/la futur.e JA le présente à la banque qu'elle a choisie. Voir la partie "financer son projet".

5. LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Les interlocuteurs du porteur de projet sont la Région et la Chambre d'Agriculture. Le conseiller pré-instruit le dossier de demande d'aide. La conformité de la demande est vérifiée (complétude du dossier, éligibilité, et cohérence du projet). Cette étape prend plusieurs mois et doit être anticipée par le/la futur.e chef.fe d'entreprise.

Autre étape à anticiper : la demande d'autorisation d'exploiter. Cette étape indispensable est à réaliser auprès de la DDTM (plus d'infos à partir de la page 21). Les dossiers d'installations aidées sont instruits par le Conseil Régional. Ils sont examinés en Comité Installation, qui expose un avis favorable ou défavorable sur le projet.



Le Comité Installation, qu'est-ce que c'est ?

Il est composé de : 1 membre du Conseil Régional, 1 membre du Conseil Départemental, 1 membre de la DRAAF, 1 membre de la DDTM, 2 représentants de la Chambre départementale d'Agriculture, 24 représentants d'organisations agricoles diverses. Ce comité donne un avis sur les Plans d'Entreprises Durables des porteurs.teuses de projet.



On distingue plusieurs types de démarches pilotées par plusieurs partenaires :

La formation avec la Chambre d'Agriculture ou une autre structure labellisée.

La constitution du dossier d'installation accompagnée par la Chambre d'Agriculture ou une autre structure labellisée : Plan d'Entreprise Durable et autorisations diverses auprès de la DDTM et des services vétérinaires (DDPP)...

Le financement du projet : les banques et la Chambre d'Agriculture (ou une autre structure labellisée) peuvent aider à travailler sur le plan de financement. Des aides spécifiques sont souvent proposées par son groupement de producteurs, sa laiterie, sa coopérative...

Et, en dernier lieu, **la création de l'entreprise**, réalisée sur internet via le site **des formalités des entreprises** et l'affiliation à la MSA.



LA CONSTRUCTION D'UN PROJET SOLIDE PREND DU TEMPS !

Il faut compter 12 à 18 mois en moyenne
entre le 1er RDV au Point Accueil Installation
et l'installation

Toutes les informations et
documents sont sur le site

www.jemelanceenagriculture.com



L'importance du PPP

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé

L'installation en agriculture est souvent le projet de toute une vie, il est donc important de ne pas négliger sa préparation. Dans un contexte conjoncturel parfois difficile, il est impératif d'avoir une stratégie d'entreprise, c'est-à-dire de se fixer des objectifs, de trouver les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, et surtout d'anticiper et de contourner les risques qui pourraient freiner la vie de l'entreprise.

Un projet bien préparé est gage de réussite !

Une étude a d'ailleurs mis en évidence que 10 ans après l'installation 97% des agriculteurs(trices) ayant suivi le dispositif d'accompagnement à l'installation étaient encore en place contre 50% pour les agriculteurs(trices) installé(e)s sans accompagnement.

**N'HÉSITEZ PLUS, ET CONTACTEZ LE POIN ACCUEIL INSTALLATION POUR
VOUS LANCER !**



AVANT VOTRE INSTALLATION

Point Accueil Installation (PAI)

N° unique 08 20 22 29 35 pour vous informer, vous orienter, faire le point sur votre projet et vos démarches.

Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)



Pour analyser vos compétences et vos expériences et vous proposer un plan de formation adapté contenant à minima un stage 21h. Des formations entrepreneuriales vous seront proposées pour étudier votre projet ainsi que des formations techniques pour renforcer vos compétences. Une Certification, CERTICREA, pourra être validée sous conditions.

Formations préparatoires à l'installation

La certification CERTICREA pour se préparer aux différentes dimensions du chef d'entreprise : stratégie, chiffrage technico-économique du projet, organisation du travail, gestion, techniques de production, commercialisation et circuits courts, ...

Stage en exploitation et stage de parrainage

Pour approfondir votre expérience, découvrir d'autres exploitations. Tester la faisabilité de votre projet grâce au parrainage.

Répertoire Départ Installation (RDI)

Pour trouver une exploitation ou un associé.



Etude Globale d'Installation (EGI) et Plan d'Entreprise Durable (PED)

Pour réaliser votre EGI et sécuriser votre installation, construire votre PED et activer les aides à l'installation (DJA).

APRÈS VOTRE INSTALLATION



Suivi individuel et collectif

Conseil, journées
d'information, formations

Dans les 5 ans suivant votre installation, pour adapter et développer votre projet et vous tenir informé des évolutions de l'agriculture et de la réglementation.



CONTACTS SUR LE FINISTÈRE

> Référent PAI / PPP :

Françoise Fourn - 02 98 41 33 18

> Référent ODASEA :

Dominique Prigent - 02 98 41 33 09

> Conseillers RDI :

Secteur Nord

Anthony Froger - 02 98 88 97 67

Secteur Sud

Rose-Marie Derrien - 02 98 86 59 8993

La région Bretagne favorise l'installation en agriculture

La Bretagne doit relever le défi majeur du renouvellement des générations, enjeu clé pour pérenniser le maillage des structures existantes sur le territoire et engager leur transition agro-écologique.

Le vieillissement de la population agricole, touche l'ensemble des filières et particulièrement les exploitations laitières qui représentent plus du tiers des exploitations bretonnes.

Si la dynamique d'installation reste à un niveau intéressant en Bretagne, avec 431 installations aidées en 2024, le sujet de l'accompagnement des porteurs de projets pendant la période d'installation est crucial. Aussi, la Région déploie plusieurs dispositifs visant à soutenir la dynamique du renouvellement des actifs en agriculture. Dans le cadre de la programmation 2023-2027 de la PAC, la Région a renforcé ses compétences sur l'installation puisqu'elle devient autorité de gestion de la DJA à compter du 1er janvier 2023.

Chaque région définit les contours de la nouvelle DJA. La Bretagne a souhaité mettre en place une aide forfaitaire unique de 30 000 €. Elle a choisi en même temps de simplifier les démarches administratives, en supprimant les avenants et bilan à mi-parcours. Enfin, les seuils de PBS ont été supprimés permettant ainsi aux plus petites et plus grandes exploitations de bénéficier de la DJA.



Les principaux axes de la nouvelle programmation DJA

Trois éléments phares structurent cette nouvelle programmation en Région :

L'**étude globale d'installation** (EGI) qui détaille la manière dont le porteur de projet va mettre en œuvre son activité sous une approche multidimensionnelle (humaine, technique, économique, juridique...). Elle représente la feuille de route du porteur de projet et un outil d'aide à la décision.

Le **Plan d'entreprise durable** (PED), qui constitue un document de synthèse chiffré mettant en exergue les atouts et points de vigilance du projet.

L'engagement du demandeur dans **une démarche d'agriculture de groupe**. Ces démarches collectives de groupe jouent un rôle essentiel dans la production de réflexions pour adapter les entreprises agricoles aux enjeux de demain.

Les principaux axes de la nouvelle programmation DJA

Pour pouvoir bénéficier des aides, le demandeur doit répondre à des conditions liées à son âge (de 20 ans à moins de 40 ans) et à son niveau de formation (diplôme agricole de niveau IV a minima). Il doit pouvoir justifier d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé validé.

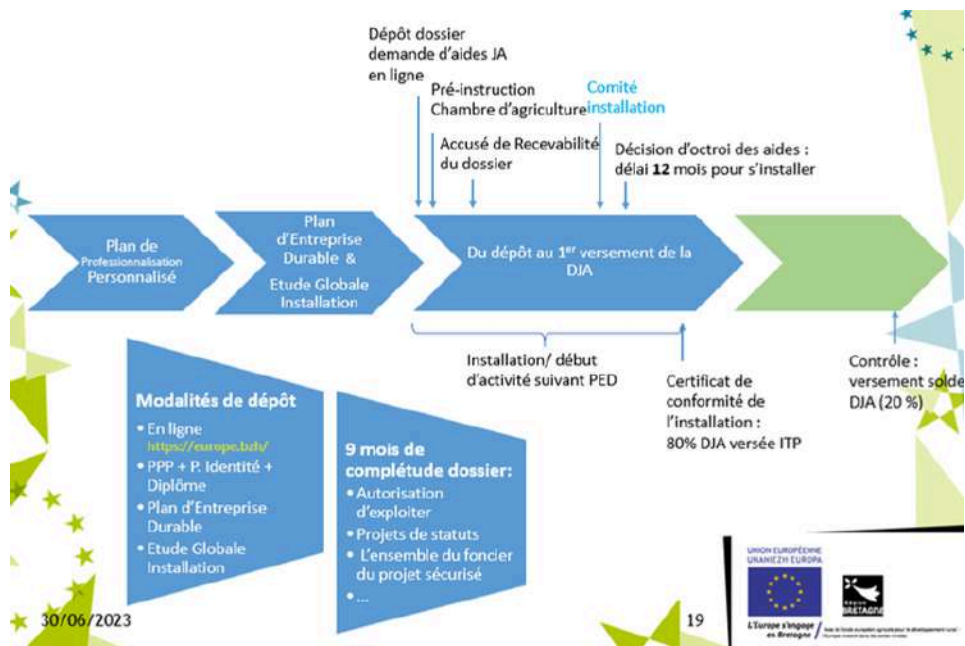
La limite d'âge fixée à moins de 40 ans est appréciée au moment du dépôt de la demande d'aide et l'installation est possible, dès le dépôt de la demande.

La Région vérifiera que le porteur de projet est en mesure de se rémunérer de son activité en année 4, qu'il soit installé à titre principal ($RDA > 1 \text{ SMIC}$) ou à titre secondaire ($RDA > 1/2 \text{ SMIC}$).

LES ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES ET VERSEMENT DE LA DJA

Le candidat à l'installation s'engage à exercer son activité agricole pendant 4 ans. 80% du montant de l'aide est versé dès que l'installation est constatée, et 20% du montant de l'aide au cours de la 5ème année. Une vérification de la bonne mise en œuvre du projet est effectuée au terme de la période d'engagement de 4 ans durant la 5ème année.

Les étapes : du dépôt de la demande au versement de l'aide à l'installation DJA



Pour chaque projet d'installation aidée, la Région :

- Vérifie la conformité réglementaire du PED et sa faisabilité en lien avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne dans le cadre de sa mission de service public de pré-instruction ;
- Instruit la demande d'aide et valide le montant de la DJA, après consultation du comité installation (anciennement comité de sélection CDOA) ;
- Etablit le certificat de conformité permettant de déterminer la date d'installation et de procéder au versement de la première fraction de l'aide DJA ;
- Contrôle le respect des engagements du bénéficiaire et donne suite à ces contrôles.

Des dispositifs régionaux complémentaires pour soutenir l'installation en Région

Le dispositif de **soutien à l'installation en agriculture** (SIA), apporte une aide forfaitaire de 8 000 € hors FEADER. Il permet d'accompagner :

- Les porteurs de projets entre 40 ans et 50 ans
- Les projets d'installation en filière équine et salicole non éligibles au FEADER

Les modalités d'octroi de cette aide sont similaires à la DJA.

En complémentarité du dispositif d'aide à l'installation, la Région maintient la possibilité pour les communautés de communes de proposer un complément de DJA aux porteurs de projet s'installant sur le territoire.

Le **prêt d'honneur**, BRIT Agricole, coordonné par Initiative Bretagne, est depuis le 1er janvier 2023 ouvert à l'ensemble des filières agricoles. Ce prêt à taux zéro, au porteur de projet, est sans garantie emprunteur. Il permet de consolider les fonds propres de l'entreprise allant de 20 à 50 000€ et constitue un effet levier pour accéder aux autres prêts bancaires.

En parallèle, pour faciliter le début d'activité, la Région apporte son soutien aux investissements. Un porteur de projet ayant récemment bénéficié des aides à l'installation pourra solliciter une aide à taux bonifié de 15% dans le programme Agri Invest (ancien PCAE). Le région Bretagne a souhaité que ces aides soient conditionnées, pour partie, à une démarche de transition agroécologique de l'exploitation validée par le contrat de transition.

Enfin, la transmission d'une exploitation est un autre levier fort du renouvellement des générations. La Région s'engage à la mise en place d'un diagnostic 360° qui constituera une approche complète de l'exploitation et de son potentiel de reprise.

Les informations sur les aides

<https://europe.bzh/aides/>

Vos contacts en département

- installation.agriculture.22@bretagne.bzh
- installation.agriculture.29@bretagne.bzh
- installation.agriculture.35@bretagne.bzh
- installation.agriculture.56@bretagne.bzh



Trouver son foncier

Choisir une exploitation, c'est d'abord réfléchir intensément sur :

- La taille de l'exploitation, la surface exploitable, le morcellement ou non du parcellaire, les points d'eau, la pente des parcelles...
- L'emplacement de l'exploitation, déterminant si on veut par exemple faire de la vente directe, mais aussi s'il y a le logement à prévoir...
- Les tiers à proximité qui peuvent limiter les agrandissements ou les évolutions de l'exploitation
- Les bâtiments et le matériel à disposition pour anticiper les investissements à faire selon la production choisie
- La location ou l'achat

Pour vous aider dans cette réflexion, de nombreux partenaires et formations peuvent vous être utiles. Il est important de visiter plusieurs exploitations plusieurs fois pour pouvoir se décider en tout état de connaissance. Bref, il faut prendre son temps, et ne pas foncer sur le foncier !

Le RDI, ou **Répertoire Départ Installation**, est un outil en ligne mis à disposition par la Chambre d'Agriculture. Il vous permet de visualiser sur une carte toutes les offres d'exploitations à vendre, et même des propositions d'associations. Le site vous redirige ensuite vers des conseillers de la Chambre d'Agriculture qui permettent de cibler.



La SAFER a pour mission d'acheter des terres agricoles pour leur donner la destination la plus justifiée. Elle peut également réaliser du portage foncier avec le Conseil Départemental et Régional, qui financent le stockage.



S'INSTALLER avec le Répertoire Départ Installation

Vous recherchez
une exploitation un associé ou du foncier

**les conseillers des Chambres d'agriculture
de Bretagne vous accompagnent**

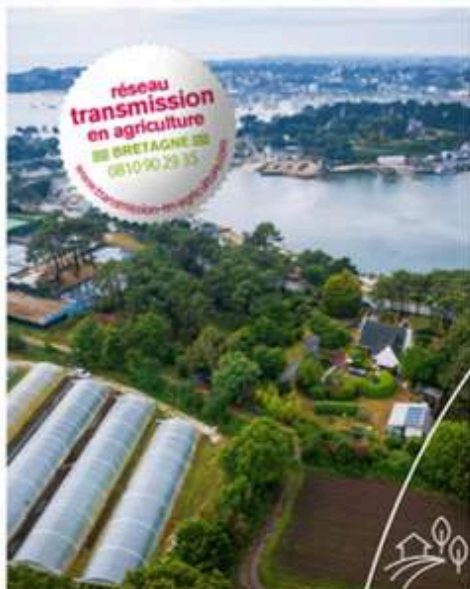
CONSULTEZ LES OFFRES
sur le site

repertoireinstallation.com

Exploitations agricoles :
rechercher, s'associer, transmettre



+ D'INFOS > un Point Accueil Installation
pour répondre à vos questions



La Safer Bretagne
contribue au
renouvellement
des générations
en agriculture

2 128 ha
à destination
de l'installation
en **2024**



116 installations, dont :
77 installations aidées
72 hors cadre familial
44 en bio

Vos contacts à la Safer Bretagne :

Joël AUTRET : 02 98 21 40 22

Pierre-Yves BLAYO : 02 90 41 49 93

Catherine DONVAL : 02 90 41 49 91

Alain ELEGOT : 02 90 41 49 92



Comment aborder son cédant

#ÉviteLeRecommandé !

PRIVILÉGIER LE CONTACT HUMAIN ET LE DIALOGUE

Une installation réussie passe par une bonne relation avec son futur cédant. Et quoi de pire que de louper le premier contact ? Trop de cédants reçoivent encore des courriers en recommandé leur indiquant qu'un porteur de projet est intéressé par leur exploitation. Tu vas devenir chef.fe d'entreprise et reprendre le travail de toute une vie !

**Alors évite de braquer ton cédant.
Et privilégie la visite, le téléphone : bref le contact humain
et le dialogue !**

#UnHommePressé !

PRENDRE LE TEMPS ET AVOIR LA BONNE ATTITUDE

Dans ce monde où tout va vite, il faut savoir se poser pour les choses qui en valent la peine. Le cédant que tu vas rencontrer s'apprête à transmettre le fruit du travail de toute une vie ! C'est souvent une étape qui n'est pas évidente. Il faut donc prendre le temps de lui parler de ton projet. Fais également attention à ton attitude pour que le cédant puisse t'accorder sa confiance et qu'il soit convaincu de ton sérieux.

**Ce n'est pas une histoire d'avoir le temps mais de
prendre le temps**

#AdopteUnCédant

FAIRE PRENDRE CONSCIENCE QUE C'EST TON PROJET DE VIE

C'est un travail de pédagogie que tu dois faire car les rencontres avec les cédants vont être l'occasion d'aborder des points importants voire sensibles : le foncier, le coût de reprise, mais aussi le rétroplanning. Il faut aussi faire comprendre au cédant qu'on ne s'installe plus du jour au lendemain ! Devenir chef.fe d'entreprise ne s'improvise pas et peut donc prendre du temps. Les démarches à l'installation prennent 1 an minimum.

**“ Avec un peu de diplomatie
et de tact, tu peux
montrer que céder est une
étape importante, mais
aussi que l'installation est
un véritable projet de vie ! ”**





Pouvoir exploiter les terres



Le contrôle des structures : un outil de régulation de l'accès au foncier agricole

Le contrôle des structures est le terme donné à l'ensemble des règles conditionnant le droit d'exploiter des terres agricoles. Il s'impose aux exploitants agricoles, s'agissant d'une législation d'ordre public.

Les objectifs du contrôle des structures, définis par la loi

- Installation de nouveaux exploitants
- Maintien des exploitants en place (consolidation des exploitations)
- Développement de systèmes de production vertueux, dont l'agriculture biologique,
- Maintien d'une agriculture diversifiée, qui apporte de la valeur ajoutée et créatrice d'emplois

Les outils de contrôle

- Le code rural et de la pêche maritime (CRPM)
- Le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA)
- La commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA)

Les différentes opérations soumises au contrôle des structures (L-331-2 DUCRPM)

- L'installation
- Le démantèlement d'exploitation : opération qui va conduire à supprimer une exploitation ou de la ramener à une surface inférieure au seuil fixé par le SDREA.
- L'agrandissement ou réunion d'exploitations. La mise à disposition de biens d'un associé entrant dans une société est également considérée comme un agrandissement.
- La consolidation de l'exploitation : opération qui va permettre à l'exploitation d'atteindre le seuil de viabilité ou de maintenir sa dimension économique au-delà de ce seuil.

Le schéma directeur régional des structures agricoles (SDREA) : l'outil juridique permettant de départager les candidats à l'exploitation

Le SDREA établit l'ordre des priorités entre les différents types d'opérations. Il existe 11 priorités dans le SDREA Breton (voir page suivante*). Les candidatures concurrentes sont départagées en tout premier lieu selon la priorité correspondant à leur situation. Si plusieurs candidats appartiennent au même rang de priorité, ils seront départagés selon les sous-priorités.

A défaut, plusieurs autorisations peuvent être accordées en cas d'égalité.



La procédure de demande d'autorisation d'exploiter (R.331-1 et suivants du CRPM)

L'autorité compétente pour instruire la demande et délivrer l'autorisation est le préfet de la région du bien envisagé ou, si les biens sont situés sur plusieurs régions, du siège de l'exploitation. Le service instructeur est la DDTM du département où se situe le siège d'exploitation.

Le dépôt de la demande est effectué par le candidat exploitant, préalablement à toute exploitation, auprès de la DDTM, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai d'instruction est de 4 mois à compter de la date d'accusé réception **du dossier complet**. Ce délai peut être prorogé à 6 mois (R. 331-6).

Les publicités portent sur les biens (localisation, superficie, propriétaires). Elles permettent le dépôt de candidatures concurrentes (art. D. 331-4-1). En Bretagne, la publicité foncière est publiée pendant deux mois. L'avis de la CDOA est sollicité uniquement lorsque plusieurs exploitants sont en concurrence sur une ou plusieurs parcelles (R. 331-5). Dans le cas où il n'y a pas de concurrent, le candidat obtient l'autorisation d'exploiter sous réserve que celui-ci ne relève pas de l'agrandissement excessif.

Attention, l'accord du propriétaire est également indispensable pour pouvoir exploiter.

Les opérations soumises à déclaration préalable

Il s'agit d'un régime dérogatoire qui se substitue à la procédure de droit (autorisation préalable d'exploiter) commun lorsque le bien agricole à mettre en valeur est reçu par donation, location, vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au troisième degré inclus et que les conditions suivantes sont remplies :

1. Le déclarant satisfait aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle (diplôme agricole de niveau 4),
2. Les biens sont libres de location,

3. Les biens sont détenus par un parent ou allié, au sens du premier alinéa du présent II, depuis neuf ans au moins,

4. Les biens sont destinés à l'installation d'un nouvel agriculteur ou à la consolidation de l'exploitation du déclarant, dès lors que la surface totale de celle-ci après consolidation n'excède pas le seuil de surface fixé par le schéma directeur régional des exploitations agricoles applicable.

Les sanctions applicables en cas de non-respect du contrôle des structures (L331-7)

La législation relative au contrôle des structures est contraignante. Elle comprend plusieurs dispositions sanctionnant le non-respect de la procédure. S'il est constaté une exploitation irrégulière de terres agricoles, c'est-à-dire sans autorisation préalable d'exploiter, le préfet met en oeuvre la procédure de sanction pécuniaire permise par l'article L331-7 code rural et de la pêche maritime.

LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS SOUMISES AU CONTRÔLE DES STRUCTURES (L-331-2 DUCRPM)

Pour toutes questions relatives aux GAEC et/ou aux autorisations d'exploiter, votre interlocuteur est le service économie et agriculture durable de la DDTM 29 :



02.98.76.52.00



ddtm-sea@finistere.gouv.fr

Plus d'infos sur le contrôle des structures, notamment pour télécharger un formulaire de demande d'autorisation d'exploiter et sa notice régionale ou le SDREA :





PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La DDTM, actions de l'État pour accompagner les projets d'installation dans le Finistère

À travers ses services déconcentrés et notamment la direction départementale des Territoires et de la Mer, l'État accompagne les porteurs de projets à l'installation dans le cadre de la mise en œuvre de différentes politiques publiques.

Que ce soit à travers le parcours à l'installation, le foncier, les soutiens publics de la PAC mobilisés pour soutenir les exploitations agricoles ou dans le cadre d'aides conjoncturelles, les jeunes agriculteurs bénéficient de soutiens privilégiés et sont au cœur des préoccupations de l'État. Dans les faits, cette préoccupation se traduit par des dispositifs dédiés (aide complémentaire au revenu des jeunes agriculteurs dans le cadre de la PAC), des actions concrètes, des priorités en matière d'accès au foncier (priorité 1-2 du nouveau SDREA) ou encore des bonifications lors de soutiens financiers (aides conjoncturelles pour les exploitants en agriculture biologique).

Enfin, s'agissant de respect de la réglementation ou de soutiens financiers, la DDTM est chargée de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics des actions et du respect des prescriptions réglementaires. Cela se fait à travers des contrôles administratifs ou sur place le cas échéant.

Dans tous les cas, les exploitants sont invités à contacter les services de la DDTM pour obtenir des informations sur les différents dispositifs ou à consulter le site internet des services de l'État dans le Finistère <https://www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural>

Quelques exemples concrets d'accompagnement de la DDTM pour des jeunes agriculteurs en 2024

- 200 agréments de plans de professionnalisation personnalisés dans le cadre du parcours à l'installation
- 2,474 millions € au titre de l'aide complémentaire au revenu des jeunes agriculteurs (531 bénéficiaires)
- 75 jeunes agriculteurs attributaires de droits à paiement de base issus de la réserve
- 292 autorisations préalables d'exploiter accordées au titre du contrôle des structures pour accompagner des projets d'installation
- 36 jeunes agriculteurs bénéficiaires d'aides d'urgence dans le cadre de l'accompagnement de la filière agriculture biologique (210 k€)
- 2,9 millions d'euros d'aide de trésorerie suite à la tempête Ciaran accordées à 127 exploitations comportant au moins un jeune agriculteur

Pour toute mise en valeur de terres agricoles ou d'ateliers de production hors-sol quels que soient :

- Le titre d'occupation envisagé (bail, achat, mise à disposition, convention d'occupation précaire, ...)
- La surface (même les plus petites parcelles)

Opération soumise à déclaration

4 conditions cumulatives :

- Bien détenu depuis 9 ans au moins par un parent ou allié jusqu'au 3ème degré inclus
- Bien libre de location
- Titulaire de la capacité ou de l'expérience professionnelle
- Les biens sont destinés à l'installation sans condition de surface, ou à la consolidation dans la limite du seuil de surface fixé par le SDREA (35 ha en pondéré)

Demande

A déposer en DDTM

Récépissé de déclaration

Délivré par le préfet de région

Opération soumise à autorisation

Dossier complet

(avec preuve d'information des propriétaires et du cédant)
A déposer en DDTM

Accusé de réception

Délivré par la DDTM

Publicité

Site Internet des préfectures de département et mairie
Un délai limite de dépôt pour les demandes concurrentes est fixé à 2 mois à compter de la mise en publicité de la première demande complète sur le site Internet de la préfecture de département

Cas pouvant faire l'objet de refus

(candidatures concurrentes, preneur en place prioritaire, agrandissement excessif, ...)

NON

OUI

Avis CDOA section structures sur la base des critères de priorité du SDREA

Autorisation du préfet de région¹

Refus ou autorisation du préfet de région¹

Opération non soumise à contrôle

Conditions cumulatives, notamment :

- Surface exploitée pondérée² après projet inférieure au seuil de contrôle régionale (35 ha)
- Terres à moins de 2,5 km du siège de l'exploitation à vol d'oiseau, sauf en cas d'installation
- Titulaire de la capacité ou de l'expérience professionnelle
- Pour les pluri-actifs, les revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3 120 fois le smic horaire

¹ Le préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour notifier sa décision. Il peut prolonger ce délai à 6 mois.

² Après application des coefficients d'équivalence

Financer son projet et s'assurer

Les banques jouent un rôle essentiel lors d'une installation. Elles seront vos interlocuteurs principaux pour vous orienter au mieux dans le financement de votre projet.

Mais comment faire ?

La première étape, non négligeable, est de savoir se présenter, présenter son parcours, ses motivations, sa production, ses chiffres... En clair, donner envie au banquier de vous faire confiance !

Le porteur de projet doit être maître de son projet, et ne pas s'effacer derrière les parents ou le comptable. La capacité du jeune à se positionner en véritable chef d'entreprise ayant bien cerné les aspects de ressources humaines et de prix d'équilibre de son projet sont véritablement des éléments clés qui permettront par la suite de faciliter les négociations.

L'important est, dans un premier temps, d'obtenir toutes les informations pour pouvoir comparer le coût total des prêts, à garantie équivalente (taux, durée, ADI, ouvertures de crédit, frais de dossier, aide bancaire, garanties, cautionnements...). Prendre son temps pour bien étudier les conditions générales des assurances emprunteurs, les coûts des garanties, ses besoins réels en lignes de trésorerie, est cruciale pour ne pas se tromper.

D'AUTRES SOURCES POUR FINANCER SON PROJET

En complément des prêts bancaires classiques, vous avez la possibilité d'obtenir des aides de plusieurs sources telles que :

LA DJA

Dotation Jeune Agriculteur, 30 000€, dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation. voir page suivant.

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

du département encouragent les jeunes qui s'installent sur leur territoire avec des aides JA, une aide financière entre 2 000 et 10 000€.

LES AIDES AGRI INVEST

Dans le cadre de la rénovation ou de la construction d'un nouveau bâtiment pour les porteurs de projet témoignant de leur engagement dans une démarche de transition dans les domaines de l'eau, du climat - carbone et/ou de la biodiversité.

DES AIDES RÉGIONALES

- Accompagnement des agriculteurs(trices) dans la création et le développement d'activités de transformation et de vente directe de leur production.
- Prêt d'honneur à Taux Zéro entre 20 et 50 000€ pour les installations en bovins viandes, porcs, veaux de boucherie, volailles et serres par la Région Bretagne.
- La Bretagne accompagne aussi les plus de 40 ans avec une aide de 6 000€ sous seuil d'investissement.

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

est un mode de collecte de fonds, réalisé via une plateforme internet, permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés.



LA DJA



En Bretagne, la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) est une aide à la trésorerie d'un montant unique de **30 000 €** en zone de plaine (40 000 € sur les îles). Pour y accéder, il faut répondre, entre autres, aux critères d'éligibilité suivant :

- Avoir entre 20 et 40 ans au moment du dépôt de la demande d'aide
- Avoir la capacité professionnelle agricole = diplôme agricole de niveau IV + PPP validé
- S'installer pour la première fois ou n'avoir jamais perçu la DJA auparavant
- Présenter un Plan d'Entreprise Durable sur 4 ans permettant d'atteindre le Revenu Disponible Agricole
- Avoir les autorisations d'exploiter
- S'engager dans une démarche agroécologique
- Cas des sociétés : un.e jeune agriculteur.trice doit acquérir au moins 10 % du capital social pour bénéficier des aides à l'installation et avoir la qualité d'associé.e-exploitant.e.

La DJA est versée en deux fois : le premier versement (80%) sera effectué dès l'installation, le dernier versement (20%) interviendra à l'issue du Plan d'Entreprise Durable (PED), après la 4ème année suite à l'installation. Ce dernier versement est conditionné à la bonne mise en oeuvre du PED et au respect des engagements. S'il y a non-respect du PED, le.la jeune installé.e doit rembourser partiellement ou totalement sa DJA, on parle alors d'une déchéance de DJA. D'où l'importance de bien suivre son Plan d'Entreprise Durable, et de réaliser les avenants si besoin !

Dans le cas des installations à titre secondaire, le.la jeune touche la moitié de la DJA, c'est-à-dire 15 000 € (ou 20 000€ sur les îles).

Les avantages du statut jeune agriculteur(trice)

- ✔ Exonération des **charges fiscales** : abattement du bénéfice imposable (100% la première année et 50% les 4 années suivantes), dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) (50% de la taxe pendant 5 ans)
 - ✔ Exonération des **charges sociales** partielle pendant 5 ans (cotisations MSA)
 - ✔ Aide au **foncier** : Priorité pour accéder au foncier, réduction des droits d'enregistrement lors de l'acquisition de terres agricoles, majoration de 10% sur les plans bâtiments (PCAEA)
 - ✔ **L'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteur.rices** : montant forfaitaire par exploitation éligible, indépendamment de sa surface admissible, avec application de la transparence GAEC. Aide liée aux aides de la PAC versée pendant les 5 premières années.
- Ou encore : les offres spécifiques jeunes installés (coopératives, banques, assurances,



Au Crédit Agricole, l'Agriculture est une affaire d'experts

Le Crédit Agricole LA banque de l'agriculture dans le département

Le Crédit Agricole accompagne l'installation de près de 70% des jeunes agriculteurs. C'est la base fondamentale du renouvellement de l'activité agricole dans le département.

Le Crédit Agricole accompagne le développement et l'équipement des exploitations selon leurs besoins et leurs évolutions, comme il l'a toujours fait depuis ses origines. De ce fait, le Crédit Agricole a été de toutes les mutations de l'agriculture : Les restructurations, les mises en conformités. Et a toujours soutenu les périodes plus difficiles.

Le Crédit Agricole est aussi assureur de l'agriculture

Depuis 2002, nous avons transposé notre savoir-faire d'assureur du domaine des particuliers aux exploitations et à leurs équipements. Le Crédit Agricole assure les agriculteurs pour leurs besoins professionnels et privés et dispose, pour cela, d'une gamme complète et de conseillers assurances spécialisés.

Implication, adaptation et anticipation aux exigences d'un secteur économique en constante évolution

Le Crédit Agricole met toute sa compétence et son expérience pour maintenir une agriculture à la fois compétitive et durable, quels que soient les aléas conjoncturels ou les exigences structurelles et environnementales. Et si le Crédit Agricole est si réactif, nous le devons à notre présence sur le terrain, grâce à des équipes compétentes, au sein de structures adaptées aux exigences de la profession. Les Chargés de Clientèle Agricole font preuve d'une grande disponibilité au service de leurs clients, qu'ils connaissent bien.

Les destins du Crédit Agricole et de l'agriculture sont étroitement liés

Le Crédit Agricole est le premier financeur des installations dans le département. Ce chiffre à lui seul, symbolise une foi en l'avenir et montre son engagement fort vis-à-vis d'une activité économique essentielle pour toute la région. Ainsi, le Crédit Agricole reste fidèle à ses racines, tout en accompagnant l'ensemble de l'économie d'un département où il est le premier établissement bancaire tant au niveau de la collecte de l'épargne qu'au niveau des financements.

<https://www.credit-agricole.fr/ca-finistere/agriculteur.html>



Valeur de reprise : acheter au bon prix !

En Bretagne, 38% des exploitants ont aujourd'hui plus de 55 ans contre 22% en 2010. Les agriculteurs.rices vont donc chercher à transmettre leur outil de travail. Pour acheter au juste prix, il est nécessaire de se renseigner sur la valeur de reprise.

Différentes méthodes d'évaluation existent, celles-ci étant complémentaires : la valeur patrimoniale, la valeur de rentabilité et la valeur économique.

La valeur patrimoniale

C'est une évaluation précise et actuelle de tous les biens et actifs qu'une personne possède à un moment donné. L'estimation du matériel, des stocks est déterminée à leur valeur vénale, c'est à dire celle qui reflète le prix de marché ; celle des bâtiments, par un prix de revient actuel diminué d'un coefficient de vétusté.

Remarque : les droits à prime, les droits de plantation, les droits d'irrigation... n'ont pas de valeur marchande. Leur valorisation se retrouve dans la valeur de rentabilité ou de reprenabilité définies ci-après.

La valeur de rentabilité

C'est l'estimation d'un outil de production, à partir des résultats qu'il permet de dégager, et de l'évolution prévisible de son environnement économique. Un examen approfondi du bilan et du compte de résultat des années précédentes est établi.

La valeur économique

Elle dépend pour le repreneur, de sa capacité à rembourser les fonds empruntés pour permettre l'acquisition de l'entreprise.

Quelques références



Les valeurs d'exploitations laitières cédées varient de 450 à 1 000 € pour 1000 litres, avec une moyenne à 820 € pour 1 000 litres (en Bretagne).



La valeur des exploitations légumières varie selon la proximité des zones urbaines et la qualité du sol. La moyenne d'un hectare en Bretagne tourne autour de 6 000 €.



Le coût d'installation (achat et rénovations), avoisine les 230 €/m² en volaille.

Ces références sont des chiffres utiles.

En s'installant, le.la jeune doit faire attention au coût de la reprise. Ne pas sacrifier la rentabilité future de son exploitation, car le projet de reprise doit rester cohérent afin que le.la jeune investisseur.euse puisse vivre décemment de son métier d'agriculteur.rice.



Notion de comptabilité

En tant que chef.fe d'entreprise, les notions comptables sont à maîtriser pour évaluer la rentabilité de son exploitation. Bien sûr, l'exploitant.e peut se faire accompagner et conseiller dans ce domaine par un centre de gestion ou un comptable.

Chiffre d'affaires (produit)
- Charges proportionnelles: Charges afférentes aux différents ateliers de production
= MARGE BRUTE
- Charges de structures: fermage, travaux par tiers, assurances, honoraires, électricité...
+ Subventions d'exploitation: PAC, subventions...
- Frais de personnel: impôts, salaires, charges sociales...
=EBE

L'EBE est un indicateur souvent utilisé pour témoigner de l'équilibre d'une entreprise, car c'est lui qui permet de :

- Rembourser ses emprunts long terme
- Prélever son revenu privé
- Garantir une marge de sécurité en trésorerie

Notion de fiscalité

Le régime fiscal dépend du statut juridique de l'exploitation.

L'exploitant.e est soumis à **l'impôt sur le revenu** (bénéfice agricole) s'il est chef d'exploitation individuelle ou associé-exploitant au sein d'une société civile de type GAEC, SCEA ou EARL. Si l'exploitant.e est gérant.e ou associé.e d'une société de forme commerciale (SA, SARL, SAS), la société est soumise à **l'impôt sur les sociétés**.

L'exploitant.e est soumis à **l'assujettissement à la TVA** si le chiffre d'affaires TTC est supérieur à 46 000 € en moyenne sur 2 années civiles (multiplication des seuils pour les GAEC) ou s'il y a une activité commerciale portant sur des animaux de boucherie.

Quel statut choisir

Quelle que soit l'activité agricole envisagée, il faudra choisir entre :

- **L'entreprise individuelle** : l'entreprise et l'exploitant ne forment qu'une seule et même personne. C'est-à-dire que les biens privés sont engagés dans l'entreprise au même titre que les biens de votre entreprise.
- **La société** qui est une « personne morale », juridiquement distincte de l'exploitant et des autres associés. Les biens privés ne sont pas engagés dans l'entreprise.

La majorité des sociétés sont civiles : GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun), EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée), SCEA (société civile d'exploitation agricole). Il est possible d'avoir recours aux sociétés commerciales : la SA (société anonyme), la SARL (société à responsabilité limitée), la SAS (société par actions simplifiées).

S'INSTALLER SEULE OU À PLUSIEURS : QUELS AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS ?

Devenir agriculteur.rice est à la fois la concrétisation d'un projet professionnel mais c'est aussi un projet de vie. Il est donc important que les porteurs de projet prennent le temps de mûrir leur projet d'installation et réfléchissent à l'intérêt d'une installation individuelle ou sociétaire.

EXPLOITATION INDIVIDUELLE

- Autonomie : décider seul des orientations de l'exploitation
- Maîtrise de l'exploitation dans toutes ses dimensions
- Nécessite d'être polyvalent

- Risques importants : financiers, humains, techniques
- Isolement, exclusion de toute possibilité de "défaillance"
- Peu de temps libre
- Nécessité d'être polyvalent

EXPLOITATION SOCIÉTAIRE

- Pratique quotidienne du partage : enrichissement des échanges, réduction des risques
- Facilité de remplacement pour se libérer du temps
- Possibilité de concilier plus facilement vie professionnelle et vie personnelle
- Complémentarité par un travail en équipe
- Accès rapide à un revenu

- Pratique quotidienne du partage et nécessité de dialoguer
- Accepter les points de vue différents, être prêt à faire des concessions

	Exploitation individuelle	GAE	EARL	SCEA	GFA
DEFINITION	L'activité agricole est exercée par un exploitant seul ou avec les membres de sa famille sous certains statuts	Réalisation d'un travail en commun dans les exploitations agricoles	Exploitation du domaine agricole	Exploitation du domaine agricole	Société civile particulière ayant pour regroupement de biens agricoles en vue de la constitution d'une exploitation
CAPITAL	Pas de capital minimum	Minimum 1500€ Libération des apports en numéraire lors de la constitution	Minimum 7500€ Les associés doivent détenir +50% du capital	Pas de minimum	Aucun capital minimum n'est exigé
RESPONSABILITÉ		Limitée à 2 fois la participation au capital social	Limitée au montant des apports	Illimitée	Associés solidairement responsables des dettes de la société, aucune limite de proportionnalité pour leur participation dans le capital
ASSOCIÉS	Possibilité d'accorder un statut social aux membres de la famille qui participent aux travaux	2 à 10 pas d'associés mineurs personnes physiques GAE : tous les associés associés exploitants à titre exclusif	1 à 10 associés mineurs possibles si non exploitants personnes physiques associés non exploitants possible	à partir de 2 associés mineurs possibles personnes physiques et morales associés non exploitants possible	à partir de 2 personnes physiques ou morales
GESTION	Peut être mise en valeur en faire valoir direct, en fermage ou en métayage	Participation de tous les associés à la gestion	Gérance par 1 ou plusieurs associés exploitants	Gérant associé ou non	Gérant associé ou non
DECISIONS		1 personne = 1 voix	1 voix par part sociales	1 voix par part sociales	Nombre de voix par associé proportionnel aux parts
CONSTITUTION	Pas de formalisme spécifique, déclaration au CFE	Nécessité d'un agrément Groupement réservé aux associés exploitants dans certaines conditions	Constitution libre	Constitution libre	Statuts déposés aux greffes du tribunal de commerce Acte notarié si ingérence des biens Statuts sous seing privé si apport en numéraire
ECONOMIQUE	Responsable des dettes sur l'ensemble du patrimoine (perso et pro)	Application du principe de transparence	Pas de transparence : 1 seul producteur reconnu	Pas de transparence : 1 seul producteur reconnu	Possibilité d'opter pour la transparence fiscale
RÉMUNÉRATION		Droit à une rémunération mensuelle comprise entre 1 et 6 SMIC	Droit à une rémunération mensuelle n'excédant pas 3 SMIC pour les associés exploitants; 4 pour les gérants	Aucune garantie particulière de rémunération de travail	

Pourquoi s'affilier

Pour être protégé.e dans son travail d'agriculteur.rice, il existe un interlocuteur unique qui assure l'ensemble des risques couverts par la Sécurité sociale, la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cotiser à la MSA, c'est être couvert et aidé sur :

- **La maladie, l'invalidité, la maternité/paternité** (dont allocation remplacement), **le décès**
- **La famille, le logement et les minima sociaux** (RSA, Prime d'activité)
- **La retraite, l'épuisement professionnel**
- **Les accidents du travail et les maladies professionnelles**
- **Les crises agricoles**

L'affiliation à la MSA permet d'avoir **son statut social**, qui est obligatoire pour exercer une activité agricole.

PLUSIEURS STATUTS EXISTENT :

- **Agriculteur.rice à titre principal**
- **Agriculteur.rice à titre secondaire** (<50% des revenus proviennent de l'activité agricole)
- **Cotisant.e solidaire** (si l'activité agricole est inférieure à un seuil de Surface Minimale d'Assujettissement, déterminé par chaque préfecture). Pour ce statut, il n'y a pas de prestations sociales assurées, ni d'aides à l'installation.

Si la MSA est l'interlocuteur unique en tant que seul assureur de la profession agricole, possible de recourir à d'autres assurances complémentaires (santé, foncier, ...).





La MSA

partenaire de votre
installation

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSTALLER COMME AGRICULTEUR, AGRICULTRICE OU REPRENDRE UNE EXPLOITATION AGRICOLE ?

La MSA est votre interlocuteur unique pour l'ensemble de votre protection sociale. Elle vous guide dans vos démarches et vous informe sur les aides dont vous pouvez bénéficier tout au long de votre vie.

La MSA Armorique à votre service

- Des rendez-vous personnalisés et collectifs
- Des interventions et prestations sociales
- Des services en ligne à votre disposition
- Des médecins, infirmiers & conseillers en prévention pour préserver votre santé

- ✓ Affiliation & statuts
- ✓ Santé, famille, cotisations, retraite
- ✓ Action sanitaire & sociale
- ✓ Santé & sécurité au travail



Scannez le QR Code



Se former et travailler en agriculture



Si aujourd'hui on peut s'installer en agriculture sans diplôme agricole, il faut néanmoins un diplôme de niveau 4 pour prétendre aux aides. **Il est largement déconseillé de se lancer sans expérience, car le métier d'agriculteur(trice) est très diversifié.** Non seulement l'agriculteur(trice) doit maîtriser les techniques de production sur tout le cycle, mais il est aussi chef(fe) d'entreprise : responsable des décisions, gérant des dossiers administratifs, responsable des ressources humaines, commercial, et parfois architecte, comptable, mécanicien... autant de casquettes qu'il/elle doit porter pour **mener à bien sa mission : nourrir les hommes.**

Pour prendre les bonnes décisions, anticiper les situations qui peuvent poser problèmes, évaluer les risques, **il est essentiel d'acquérir des connaissances et des références.** Les groupements d'agriculteurs, les chambres d'agriculture ou autres structures, proposent un large panel de formations, potentiellement financées par Vivéa.

Avant l'installation

Il est fortement conseillé de continuer ses études après le bac, dans un premier temps, puis de se former sur le terrain via notamment des périodes de salariat par exemple. Le fait d'aller voir différentes façons de gérer une exploitation permet de se forger sa propre opinion et de consolider un futur projet d'installation. C'est pour cette raison que l'âge moyen à l'installation est de 30 ans.

Une fois installé.e

Les formations permettent également de sortir de sa ferme, de ralentir le rythme de vie parfois intense, de rencontrer de nouvelles personnes, de s'enrichir de nouvelles expériences, de confronter les points de vue et pourquoi pas de trouver des solutions aux difficultés rencontrées...

Autant de raisons qui font de la formation, avant l'installation mais aussi tout au long de la carrière, une clé de la réussite de son activité.



devenez

Maître de stage d'apprentissage

Stage 
Agricole

3 étapes pour trouver son futur stagiaire/apprenti

1

Créez votre compte sur le site
stage-agricole.com

Déposez votre **annonce**

2

3

Consultez les **CV en ligne**



Nous retrouver —



estageagricole



06 33 93 18 21



stage-agricole.com



Collégiens, lycéens, étudiants...
devenez **stagiaire
apprenti**

Stage 
Agricole

3 étapes pour trouver son futur stage/apprentissage

1

Créez votre compte sur le site
stage-agricole.com

Déposez votre **CV en ligne**

2

3

Consultez les **offres**
de **stage/d'apprentissage**



Nous retrouver



estageagricole



06 33 93 18 21

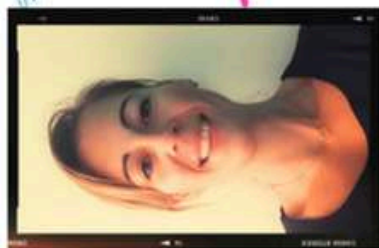
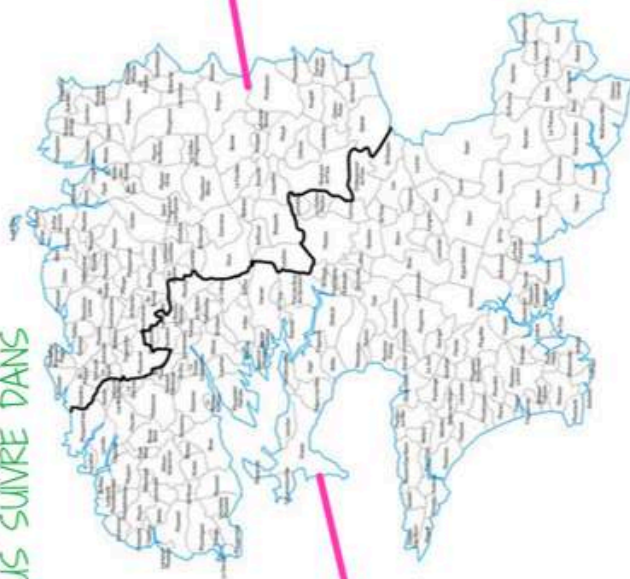


stage-agricole.com

L'ÉQUIPE DE LA BOURSE DE L'EMPLOI - ANEFA 29

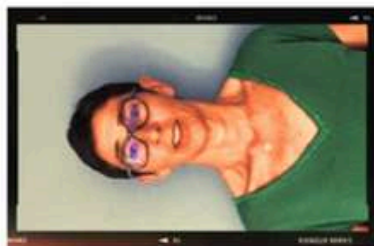
NOS MISSIONS :

- RÉDIGER ET DIFFUSER VOS OFFRES
- RECHERCHER DES CANDIDATS
- ACCOMPAGNER ET VOUS SUIVRE DANS VOTRE DÉMARCHE



AURÉLIA ANDRO

Chargée du secteur du sud
Finistère et de Brest



FRANÇOISE LAZENNEC

Chargée du secteur de st
Pol de Léon et de Carhaix

maison de l'agriculture
24 route de cuzon
29000 QUIMPER
02.98.64.67.96
emploi@quimper@anefa.org



www.lagriculture-recrute.org



Chambre d'Agriculture

126 rue de brest

29250 ST POL DE LÉON

02.98.29.12.60

emploi@morlaix@anefa.org

DES AVANTAGES LOISIRS ET CULTURELS

**Pour les salariés agricoles
du Finistère**

24 route de cuzon
29000 QUIMPER
02.98.64.33.29



www.cecesa29.fr

Savoir s'entourer

D'autres partenaires à l'installation peuvent vous orienter dans vos réflexions et vous accompagner tout au long de votre projet. C'est important de savoir bien s'entourer.

MAIS C'EST QUOI ON BON PARTENAIRE ?



C'est un bon réseau qui vous aidera à assurer le suivi et la vente de vos produits.



C'est celui qui est en accord avec votre vision des choses (et pas forcément celle du cédant)



C'est celui qui vous fait avancer techniquement



C'est celui qui vous donne du crédit auprès des banques (garanties de marges brutes, financement du stock...)

ASSURANCES

CENTRES DE GESTION

BANQUES

CONSEILLERS TECHNIQUES

CHAMBRE D'AGRICULTURE

COOPÉRATIVES ET GROUPEMENTS

GROUPES DE FORMATION

MATÉRIEL

SUIVI SANITAIRE

SERVICE DE REMPLACEMENT



Ils sont là pour te renseigner et t'accompagner dans ton projet d'installation. Découvre ces partenaires dans les pages de ce guide !

JEUNE AGRICULTEUR,

S'installer en agriculture requiert de bien s'entourer

CERFRANCE Finistère, Conseil et Expertise Comptable pour les chefs d'exploitation

Depuis plus de 70 ans, Cerfrance Finistère accompagne les agriculteurs de la création à la transmission de leur exploitation, quels que soient leur mode de production (conventionnelle, biologique, label rouge...) et le circuit de distribution (industrie, coopérative, vente directe, circuits courts...).

Rencontrez nos conseillères en installation et bénéficiez d'un accompagnement personnalisé :

- **Préparation** > nous validons ensemble la faisabilité et la pérennité de votre future activité professionnelle.
- **Expertises** > lors des rendez-vous conseils, vous réalisez les choix stratégiques et techniques avec nos experts en : économie, social, juridique, fiscal, patrimoine, environnement...
- **Un accompagnement** > pour préparer vos dossiers d'aides et obtenir des financements auprès de différents organismes (Conseil Régional, Conseil Départemental, communautés de communes, banques...).

Vous êtes installé(e)

- Cerfrance vous propose une formation à la digitalisation et des rendez-vous post-installation.

Nous vous proposons aussi d'autres accompagnements :

- Rédaction des actes juridiques (protocole, création / reprise d'une société, ...)
- Transfert des clauses DPB (PAC)
- Demande de subvention (Agri Invest)
- Accompagnement en Relations Humaines

Notre objectif est d'assurer :

- la réussite de votre projet dans toutes ses dimensions économique, sociale, environnementale, réglementaire sur le long terme.
- la rentabilité et la pérennité de votre entreprise.



ENTREZ DANS LE

PARCOURS INSTALLATION

PRÉPARER ·
S'INSTALLER ·
PÉRENNISER ·

S'installer en agriculture
requiert de bien s'entourer

**Vous avez un projet d'installation ?
Échangez avec nos conseillères**

► Nord Finistère
Mélanie Laurent
06 32 68 52 08

► Sud Finistère
Christelle Traouen
06 32 68 51 45

ENGAGÉS POUR LE BIEN MANGER

Eureden est un Groupe agricole et agroalimentaire coopératif breton, réunissant 17 000 agriculteurs-coopérateurs et 8000 collaborateurs, qui remplissent, chaque jour, avec fierté, la plus essentielle des missions dans le monde, celle de bien nourrir les Hommes.

Animé par l'énergie de ses femmes et de ses hommes, tout en assurant un revenu juste et stable à ses agriculteurs coopérateurs, Eureden entend :

- Développer les exploitations agricoles bretonnes dans un contexte de transformation de l'agriculture,
- Rayonner à l'international sous différentes marques de confiance,
- Évoluer vers un modèle d'entreprise coopérative toujours plus responsable, performant et innovant.



LA TERRE NOUS RÉUNIT, PLUS QU'UNE SIGNATURE, UNE CONVICTION

Eureden défend une agriculture plurielle et durable. Notre ambition est de bien cultiver et bien élever pour bien transformer. Nous avons des Hommes à nourrir, des ressources à préserver, des écosystèmes à protéger. Nous nous engageons aujourd'hui pour les générations futures. Nous veillons sur la Terre, celle qui nous nourrit, celle qui nous réunit.

DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

Eureden, c'est 6 branches d'activités organisées autour de la coopérative. La complémentarité et la diversité de ses métiers sont autant d'atouts pour la performance durable de notre Groupe coopératif.

De l'agriculture, à travers les métiers de conseil et de services, en passant par la transformation des productions des agriculteurs sur nos sites agroalimentaires, et enfin par la distribution avec le réseau de Magasin Vert et Point Vert, Eureden, c'est plus de 350 métiers qui travaillent en synergie au service du bien-manger et du bien-vivre.



#BIENNOURRIR

#BIENELEVER&CULTIVER

#BIENTRANSFORMER

#BIENVIVRE

www.eureden.com

ORCOM, un partenaire engagé aux côtés des jeunes agriculteurs

Depuis plus de 45 ans, ORCOM a acquis une expérience reconnue dans le suivi et le conseil des chefs d'exploitation agricole. Nous avons spécialisé nos expertises pour répondre aux exigences du secteur, avec des équipes pluridisciplinaires de comptables conseil, ingénieurs, juristes agricoles spécialistes du droit rural et des organisations et réglementations agricoles. Nous partageons une vision durable de l'agriculture et sommes convaincus que face aux défis de l'alimentation, les jeunes agriculteurs sont un atout pour faire évoluer les modes de production et concilier la performance économique et la performance environnementale.

Notre mission : conseiller les jeunes agriculteurs de leur installation à la gestion de leur entreprise

L'installation en tant que jeune agriculteur requiert l'accompagnement spécifique d'un cabinet d'expertise comptable. Intervenant en amont du projet, nos ingénieurs conseil mènent avec vous une réflexion stratégique adaptée à vos ambitions et votre contexte, pour en dégager les enjeux, les opportunités et les risques (évaluation d'exploitation, étude d'installation et de reprise, analyse technique réglementaire, économique, financière, juridique et fiscale).

Nos équipes dédiées vont ensuite vous suivre dans la réalisation du prévisionnel, le choix du statut et l'élaboration du dossier de demande d'aides financières. ORCOM se démarque par son accompagnement juridique et fiscal avec des juristes expérimentés disposant d'une forte expérience des secteurs de l'agriculture.

Pour aller plus loin, nos collaborateurs développent une approche sectorielle par type de production pour offrir des solutions adaptées aux besoins de gestion spécifiques à chaque métier : porcin, maraîcher-tomates, laitier, élevage, vignes, céréales...

VOUS AVEZ UN PROJET D'INSTALLATION ? OU DE TRANSMISSION DE VOTRE EXPLOITATION ?



Un plan de soutien à l'installation
des jeunes agriculteurs

10 millions d'€

d'aides sur

sur 5 ans



Scannez le QR code
pour être recontacté(e)
par un conseiller expert
installation/transmission

+ de 240

jeunes agriculteurs
accompagnés en 2024

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



1 FINANCE

2 PERFORMANCE

3 COMPÉTENCE

4 ENVIRONNEMENT



Un dispositif d'aides spécialisées pour toutes les productions :
élevages, grandes cultures, cultures sous abris...

Pôle **STRATÉGIE**
des exploitations
agricoles



OPTIMUM JA

De la réflexion à l'installation

ÉTAPE 1 : AUDIT INSTALLATION

Pour étudier la viabilité de votre projet d'installation et conforter votre décision.

ÉTAPE 2 : ÉTUDE STRATÉGIQUE

Pour construire votre projet dans les meilleures conditions et favoriser la réussite de votre installation.

ÉTAPE 3 : AUDIT ENVIRONNEMENT

Pour vérifier la conformité de votre projet vis-à-vis de la réglementation environnementale.

ÉTAPE 4 : LE PLAN D'ENTREPRISE (*)

Pour évaluer la rentabilité de votre projet, optimiser le plan financement et bénéficier des aides à l'installation.

(*) Dossier réalisé en fonction des conventions départementales.

ÉTAPE 5 : LA TRAJECTOIRE SOCIALE ET FISCALE

Pour bénéficier des meilleures opportunités et augmenter votre revenu disponible.

ÉTAPE 6 : L'AUDIT PRÉVOYANCE

Pour choisir la protection sociale la mieux adaptée à vos besoins professionnels et à votre situation personnelle.

ÉTAPE 7 : LE FORMALISME DES ENTREPRISES

Pour concrétiser votre projet d'entreprise : transfert des DPB, demande d'autorisation d'exploiter, dossiers d'aides, immatriculation de votre entreprise...

GAGNEZ DU TEMPS DANS VOTRE PARCOURS D'INSTALLATION

Vous disposez de votre espace JA en ligne - disponible 24h/24 et 7j/7

- Suivre votre parcours d'installation en temps réel.
- Garder le contact avec votre consultant JA et l'ensemble de vos partenaires.
- Bénéficier de conseils personnalisés.
- Accéder à vos simulateurs en ligne.
- Disposer de la synergie d'un groupe multi-experts et multi-services.



CONSTRUISEZ VOTRE PROJET PROFESSIONNEL À NOS CÔTÉS



ÊTRE AGENT DE REEMPLACEMENT

Sa mission consiste à remplacer les agriculteurs(rices) **absents de leurs exploitations pour différents motifs** (vacances, arrêt de travail...)



ÊTRE SALARIÉ À TEMPS PARTAGÉ

Il-elle intervient chez des agriculteurs(rices) qui ont **besoin de main d'œuvre tout au long de l'année**. Le salarié partage son temps entre plusieurs exploitations dans la semaine

RÉPARTITION DES PRODUCTIONS



74%



18%



8%

22 226

journées de service
à l'adhérent



375
salariés

33 ans
moyenne d'âge

31%
de femmes



EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL

orcom
TERRE & MER



Aux cotés des agriculteurs
pour accompagner vos projets

Vous avez un projet ?
Contactez-nous ! **06 19 82 39 71**



LIBRE, MOI ?

AVEC EVEL'UP, TOUJOURS !

**EVEL'UP FÉDÈRE
LES ÉLEVEURS LIBRES,
LIBRES DE TOUS LEURS CHOIX,
LIBRES DE LEURS ASPIRATIONS.**

Il n'y a pas de schéma unique, il n'y a pas de filière unique...
il y a juste un service Evel'Up unique et indépendant :
vous accompagner dans votre projet pour le conduire
vers la réussite. Le seul objectif de la coopérative
est bien là : la réussite de ses adhérents.
Nulle part ailleurs.

Evel'up
Coopérative d'Élevage de Porcs

1 Définir
votre projet
selon VOS
SOUHAITS

2 Bâtir une
approche
économique
sur des BASES
FIABLES

3 FACILITER
votre
installation

4 Vous
assurer
un AVENIR
GAGNANT



+5 cts d'€/ kg
de plus-value, pour les jeunes installés
pendant les 5 premières années*

DES AIDES
POUR LA PRISE
EN CHARGE DE
VOTRE PROJET

ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
JURIDIQUE & FISCAL
BÂTIMENT

UN APPUI TOTAL
LORS DE
VOTRE
INSTALLATION

PRÊT À L'INSTALLATION
PRÊT SILO
MISE EN RÉSEAU
PACK INSTALLATION

**POUR
ALLER
ENCORE
PLUS LOIN**

**Contrat jeune
coopérateur**

Un soutien financier et
un prix plancher garanti
pendant **5 ans**

Vos interlocuteurs Toutes Zones

Zone LAMBALLE
Dominique Guillaume
06 82 58 63 04

Zone VITRÉ-GORRON
Vincent Enault
06 87 76 70 23

Zone PLESTAN
Jean-Marc Legault
06 87 76 68 08

Zone FINISTÈRE
Marlene Guillemin
06 01 10 09 60

Zone LOCMINÉ
Guillaume Kannaou
06 72 39 13 11

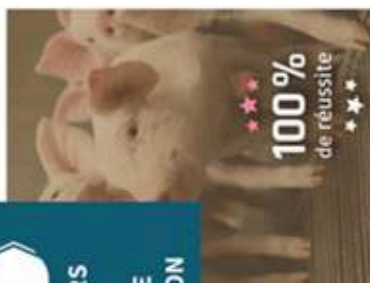
Zone MONTFORT
Georges Durand
06 87 76 70 51

Zone BEAUPRÉAU/SAINT-MAIXANT
Jean-Paul L'Hôte
06 87 76 70 41

Cooperl
GROUPEMENT
D'ÉLEVEURS



**LE PARCOURS
RÉUSSITE
POUR VOTRE
INSTALLATION**



100

**installations
accompagnées par
Cooperl en 5 ans**

Cooperl est **un groupe coopératif**, leader
français de la production porcine.

Notre organisation en filières nous permet
d'aborder avec confiance les challenges
de la production de demain afin de **créer**
de la valeur pour nos adhérents et
valoriser leurs savoir-faire.

S'INSTALLER AVEC EVEL'UP



Votre objectif

Investir dans un projet d'installation économiquement durable en adéquation avec vos objectifs professionnels et personnels.

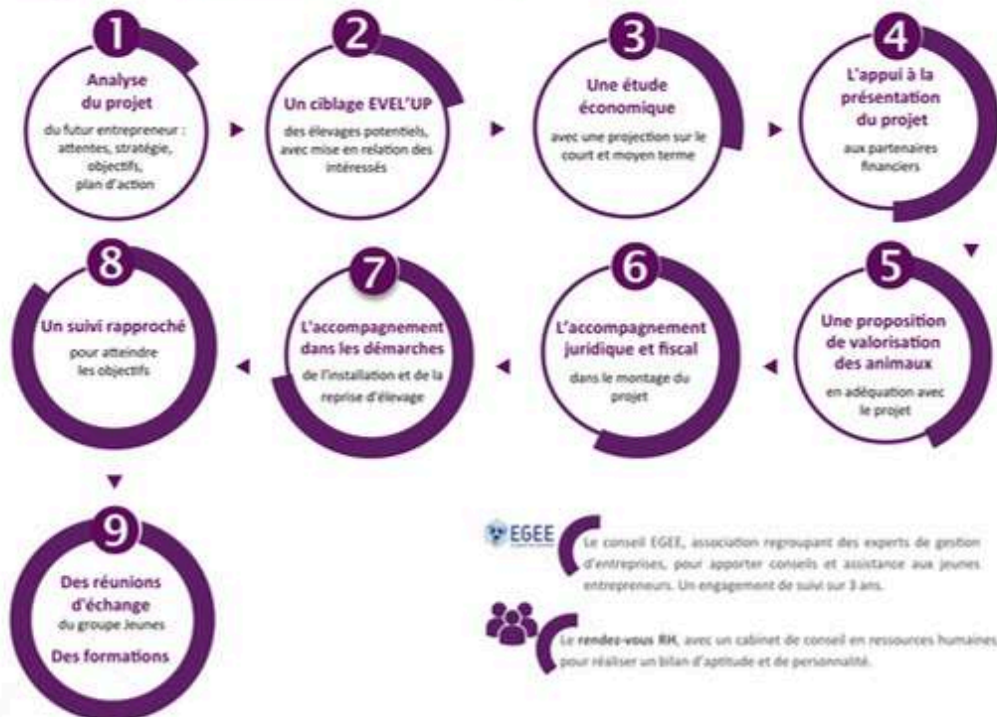


Notre solution Evel'Up

- Une méthode éprouvée pour écouter, proposer, analyser et décider de la meilleure alternative au projet d'installation.
- Un accompagnement personnalisé par les experts Evel'Up, en collaboration avec les partenaires de l'installation.
- Des compétences externes, avec un partenariat avec l'association EGEE.
- Un réseau d'éleveurs performants.
- Une communauté de jeunes actifs sur l'ensemble du territoire.



L'accompagnement Evel'Up



Le conseil EGEE, association regroupant des experts de gestion d'entreprises, pour apporter conseils et assistance aux jeunes entrepreneurs. Un engagement de suivi sur 3 ans.



Le rendez-vous RH, avec un cabinet de conseil en ressources humaines, pour réaliser un bilan d'aptitude et de personnalité.

> Nos experts vous accompagnent tout au long du projet sur l'ensemble du territoire.

Pour tout renseignement, vos conseillers installation **Evel'Up** sont à votre disposition :



Il prévoit la prise en charge de la démarche technico-économique Ecolait et une aide financière forfaitaire.



53

EVEN

Le lait a de l'avenir

Avec plus de 1 000 agriculteurs adhérents et près de 6 500 salariés, Even est aujourd'hui un groupe coopératif, acteur majeur de l'agroalimentaire français.

Fort d'un chiffre d'affaires de 2,7 milliards d'euros, le Groupe est organisé autour de marques fortes et de quatre pôles d'activités complémentaires :

- les métiers de l'amont agricole ;
- le lait et les produits laitiers ;
- la distribution alimentaire ;
- un pôle de diversification.

Attaché à ses terres bretonnes, ouvert sur le monde, Even compte des clients dans plus de 110 pays. Ses produits se retrouvent chaque jour dans un million d'assiettes.

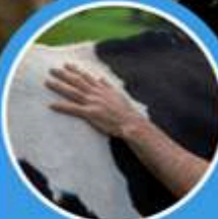
Portée par les valeurs de la coopération agricole, l'ambition d'Even est claire : permettre à chacun de bien se nourrir, tout en créant durablement des richesses humaines et économiques pour ses agriculteurs adhérents, ses salariés, la Bretagne et les autres territoires qui accueillent ses activités.

laita
Passion du lait

**paysan
BRETON**
Au nom du bon

even

Traon Bihan - CS 40 003
29260 Ploudaniel - France
even.fr



PILIER N°3

AIDE AU CAPITAL SOCIAL

35%

30%

over 1000 people participated in the 2008 conference of the European Association of Development Economics and Economic Sociologists.

Sodiaal s'engage pour les nouveaux installés



- Âge : moins de 50 ans
- 1ère installation lait de vache
- Preuve de dossier économique + attestation MSA
- Participation aux journées JA régionales et/ou nationales



Un chéquier de 10 000 €



Une attribution de volume

WWW.SODIAL.COOP

Activation et utilisation : 5 ans après installation

Une Coopérative au soutien *de votre projet d'installation*



Pack élevage



Pack agronomie



Pack appro

+40

Jeunes Agriculteurs
accompagnés
en 2023 et 2024



ANTOINE CONGRATEL

Jeune Agriculteur

PIERRE GUILLOTIN

Technicien Productions Animales



Devenir adhérent

REJOIGNEZ-NOUS
@Terres de l'Ouest



S'installer avec la Sica

**C'est donner de la force
à votre PROJET INDIVIDUEL**

et cultiver un AVENIR COLLECTIF !



sicastpol.fr

Nos 3 engagements

Faciliter l'installation



- Parrainage et intégration • Appui technique
- Accès facilité aux crédits bancaires...

Sécuriser l'installation



- Appui administratif • Soutien financier
- Accès aux services collectifs (achats groupés, conditionnement...)

Pérenniser l'installation



- Garantie de paiement • Compétitivité • Innovation et diversification
- Participation à la vie coopérative et à la gouvernance
- Accompagnement vers des pratiques durables...



Photos : L'œil de Paco

Un projet
d'installation ?
Parlons-en !

Un accompagnement sur-mesure

pour les futurs producteurs
de fruits et légumes
et les horticulteurs.



**Prenez rendez-vous
pour découvrir la coopérative
et nous présenter votre projet**

Solenn Alonso

salonso@sicakerisnel.com

06 74 78 39 55

Pierre Menguy

pmenguy@sicakerisnel.com

06 98 81 23 23



INSTALLATION AGRICOLE

ÇA VOUS BRANCHE ?

Partenaire historique
des éleveurs
et cultivateurs bio
français depuis 1972



**APPUI AU MONTAGE
DE PROJET :**
BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT,
ÉTUDE
ÉCONOMIQUE
...

**AIDE
À LA RÉFLEXION
SUR LE PROJET
D'INSTALLATION**

**RECHERCHE
DE DÉBOUCHÉS**
POUR VALORISER
VOS PRODUITS EN FILIÈRES
CONVENTIONNELLE,
ALTERNATIVE ET BIO



**TRANSFERT
DES SAVOIR-FAIRE**
• VIA UN PARRAIN CHEF
D'ENTREPRISE
• VIA LE RÉSEAU DES FERMES
4 SOLEILS



SUIVI TECHNIQUE
RAPPROCHÉ
EN NUTRITION
ANIMALE, TECHNIQUES
D'ÉLEVAGE
ET SUIVI CULTURAL

**SOUTIEN
FINANCIER**
ET COACHING AVANT
RENCONTRE
DES PARTENAIRES
BANCAIRES

**FAITES-VOUS
ACCOMPAGNER**
POUR QUE VOTRE PROJET
PRENNE RACINE...

Contactez Sylvie
Coordinatrice en installation-transmission
Tél. 06 07 12 64 89
sylvie.chapin@legouessant.fr



legouessant.com


**Le
GOUESSANT**
COOPÉRATIVE PAR NATURE

POV : QUAND TA COOPÉRATIVE T'OFFRE LE CHOIX D'UNE AGRICULTURE PLURIELLE ET DURABLE

Avec Le Gouessant, composez un projet qui vous ressemble,
cohérent et rentable.

Les 4 piliers de notre accompagnement

Économique

Une aide au chiffrage du projet,
des éventuels travaux,
un simulateur de marge brute
mais aussi des contrats
sécurisants pour les jeunes
installés, des aides directes et
à l'investissement.

Administratif

Des outils de planification et un
coaching individualisé pour être
guidé dans ses démarches
administratives.

Technique

Des techniciens et des outils
de suivi performants pour
améliorer les performances
technico-économiques.

Humain

Parrainage, échanges
avec d'autres JA,
groupes de travail pour
se créer un réseau.

02 96 30 72 72

www.legouessant.com

Nous vous accompagnons tout au long de votre carrière, de l'installation à la transmission, en assurant un suivi au quotidien

1. CONSTRUIRE VOS PROJETS STRATÉGIQUES

- Installation
- Accompagnement au financement
- Formations

2. ASSURER LA RENTABILITÉ DE VOTRE PROJET

- Performances
- Suivi
- Pilotage
- Débouchés

3. VALORISER VOTRE MÉTIER ET COMMUNIQUER

- Rencontres JA
- Groupements
- Kit de bienvenue
- Voyages



Cédric TASSE

Éleveur de Vaches laitières (56)

« En 2019, j'ai repris une ferme laitière qui avait investi pour 150 vaches. Avec l'Offre JA Sanders, j'ai été **accompagné pour améliorer** la productivité des vaches. Le progrès technique **donne confiance** et fait baisser mon prix d'équilibre prévisionnel calculé avec Sanders. La charge de travail diminue et les tendances sont bonnes.

J'ai étudié **différents scénarios** avec le service d'Approche Globale. J'ai décidé d'employer de la main d'œuvre. Avec les formations de l'Offre JA, je vais m'améliorer sur le management.

Fabienne, ma femme, envisage de s'installer : elle a pris goût à l'élevage. On prépare les futurs projets ».



Jean-Christophe LE BOURHIS

Éleveur de poules pondeuses (22)

« Je me suis installé en poules pondeuses en 2019. En tant que jeune agriculteur, j'ai défini mon projet avec le commercial Sanders. Nous avons exploré les différentes possibilités. Les perspectives de marchés sont bonnes et le **contrat dans une filière du groupe est sécurisant**. C'est une production technique avec de la technologie : je travaille avec un outil de pilotage connecté.

J'ai construit un poulailler de 40 000 pondeuses plein air, avec l'accompagnement du Service Projets pour les dossiers administratifs. Avec le Groupement Armor Œufs, j'ai suivi la formation Atout Œuf qui me permet de **me lancer sereinement** ».



3e coopérative d'éleveurs de porcs en France,
PORC ARMOR Évolution réunit **600 adhérents** et s'étend sur 23 départements avec 3 sites lui permettant de rester à proximité de ses éleveurs :

- **Châteaulin (29)**
- Loudéac (22)
- Etreilles (35)

Nos services sont conçus pour répondre aux intérêts de nos adhérents :

- **Accompagnement à l'installation**
- Études économiques
- Large choix de débouchés
- Conseils technico-économiques & suivi sanitaire
- Formations
- Suivi qualité & environnement
- Réalisation de vos projets de construction/rénovation
- Négociation des prix matériels/matériaux
- FAF & matières premières

**AVEC PORC ARMOR EVOLUTION,
VOUS GARDEZ LA LIBERTÉ DE DÉCIDER**



www.porc-armor.com

Savéol
complètement à l'ouest



ensemble,
pour un modèle
toujours
plus engagé !



entrepreneur serriste, chef de culture,
rejoignez l'aventure !

www.saveol.com



FDSEA DU FINISTÈRE

Plus forts ensemble !



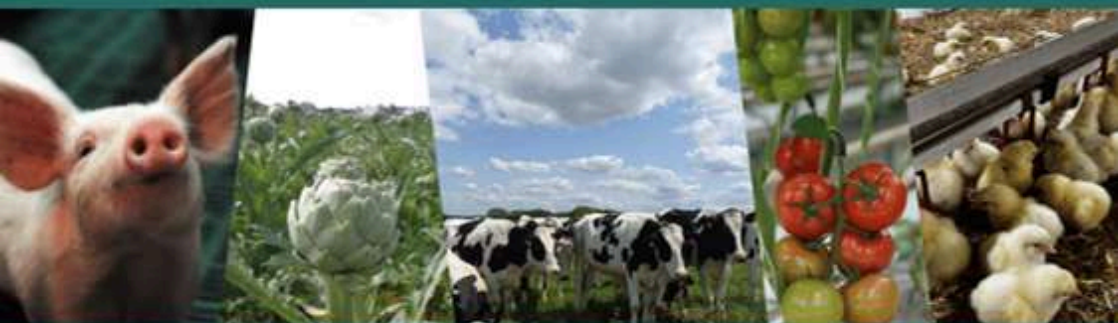
La FDSEA défend tous les agriculteurs, quels que soient leurs projets, leurs filières, leurs modes de production et de commercialisation.



Une défense individuelle



Une défense collective



Une équipe au service de ses adhérents et de l'agriculture finistérienne



Foncier



Emploi/ HSCT



Environnement



Économie

FDSEA du Finistère
24 route de Cuzon
29000 QUIMPER



Tél : 02 98 64 02 20
fdsea@fdsea29.fr
www.fdsea29.fr



**CONSEILLER
EN ÉLEVAGE**




**TECHNICIEN
D'INSÉMINATION**



REJOIGNEZ
NOUS !



**CONSEILLER
AGRO**




**CONSEILLER
SANTÉ LOCAL**





Les 10 clés de la réussite

01

Bien réfléchir son projet d'installation, le maîtriser et le confronter à l'avis d'autres personnes

02

Se former avant, pendant et après l'installation

03

Préparer ses proches à leur place dans le projet

04

S'intéresser au propriétaire des terres et à son cédant

05

Trouver son équilibre entre vie privée et vie professionnelle

06

Organiser ses tâches au quotidien et son travail sur l'année

07

Ne pas hésiter à s'investir dans des groupes, des associations, des syndicats pour partager son expérience, trouver des solutions à ses problèmes et s'ouvrir vers l'extérieur

08

Avoir un bureau distinct de sa maison personnelle pour traiter les affaires liées à l'exploitation

09

Ne pas sous-estimer les tâches administratives, ni le temps de travail

10

S'entourer, savoir déléguer en cas de besoin



Les erreurs type du futur.e installé.e

Négliger les délais des démarches

Une installation, ça s'anticipe !

Minimum 1 an de démarche

Autorisation d'exploiter entre 4 et 6 mois

Ne pas confronter son projet

C'est l'intérêt du PPP

Important d'échanger avec d'autres futurs installés et des professionnels en activité pour mûrir son projet et le confronter à la réalité

Sous-estimer son temps de travail Sur-estimer ses capacités

Tu n'es pas un.e super héros

Il faut dimensionner ton activité correctement pour que ce soit réalisable et viable.

Il faut une bonne organisation de ton travail pour ne pas te laisser dépasser par toutes tes tâches

Vouloir être diversifié dès l'installation

C'est un projet viable et vivable

Il faut réfléchir à la pertinence et la faisabilité technico-économique mais aussi humaine de son projet. C'est l'objectif de la formation «chiffrer et analyser son projet» dans le PPP.

Rester isolé.e

Il est essentiel d'être entouré.e

Il est important de rester ouvert et sortir de sa ferme pour échanger avec d'autres agriculteurs.rices pour progresser, acquérir de nouvelles connaissances; et continuer à se former après l'installation. Il ne faut pas hésiter à parler de tes problèmes si tu en as, tu n'es pas seul.e

QUIZZ

Etes-vous prêt(e) à devenir chef.fe d'exploitation agricole?

Tu veux te lancer en agriculture ?

Tu hésites ? Fais le test suivant pour savoir si tu es prêt.e à t'installer.

	oui	non
Aimez-vous les projets et les défis ?	☐	☐
Appréciez-vous le travail manuel ?	☐	☐
Etes-vous capable de travailler seul.e ?	☐	☐
Etes-vous capable de prendre des décisions ?	☐	☐
Savez-vous vous entourer et déléguer ?	☐	☐
Savez-vous faire face aux imprévus ?	☐	☐
Avez-vous une formation agricole et/ou des expériences en agriculture ?	☐	☐
Connaissez-vous la production dans laquelle vous voulez vous lancer ?	☐	☐
Avez-vous une exploitation en vue ?	☐	☐
Pensez-vous vous installer dans moins d'un an ?	☐	☐
Avez-vous commencé des démarches ?	☐	☐
Avez-vous chiffré votre projet ?	☐	☐
Avez-vous estimé le temps de travail passé sur l'exploitation ?	☐	☐
Connaissez-vous les débouchés de votre filière, ou de votre marché si vous souhaitez vous installer en circuit court ?	☐	☐
Savez-vous comment est organisé votre filière et est fixé le prix ?	☐	☐



Si vous avez une majorité de oui

Vous êtes prêt ou prête à vous installer et devenir chef(fe) d'entreprise! La première étape est de prendre contact avec un conseiller du Point Accueil Installation (au 0820 22 29 35) pour débiter vos démarches d'installation. Celles-ci peuvent être plus ou moins longues, donc nous vous conseillons de contacter le PAI au moins 1 an avant la date prévisionnelle de votre installation. Si vous n'avez pas d'exploitation en vue, vous pouvez vous renseigner auprès du Répertoire Départ Installation pour rentrer en contact avec des futurs cédants ou des personnes recherchant des associés. Lors du dispositif d'accompagnement, vous aurez la possibilité de vous former, de réaliser le chiffrage de votre projet, de sécuriser votre installation, réunir les bonnes conditions d'installation et d'acquérir le statut de jeune agriculteur, donnant accès à certains avantages ou aides. Démarrez votre PPP (Plan de Professionnalisation personnalisé) et vous serez fin prêt !

Si vous avez une majorité de non

Vous n'êtes pas encore prêt à vous installer, mais pas d'inquiétude, vous avez le temps pour vous former, acquérir de l'expérience et/ou passer de l'idée au projet ! Vous pouvez également passer par une expérience de salariat en exploitation avant de vous lancer. Pour toutes questions sur votre idée ou projet d'installation, n'hésitez pas à contacter un conseiller du Point Accueil Installation qui vous aiguillera vers les bons interlocuteurs en fonction de vos besoins.



Notes

This image shows a full page of a document template designed for handwriting practice. It consists of a series of evenly spaced, horizontal dashed lines extending across the entire width of the page. There are no margins, text, or other markings present.

S'APPELER CRÉDIT AGRICOLE



NOUS ENGAGE PLUS QUE JAMAIS.

Parce que l'agriculture sera toujours essentielle, au Crédit Agricole, on s'engage à financer toutes les agricultures, à encourager toutes les vocations et à accompagner les transitions agricoles.

#ensembleonyarrivera

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



FINISTÈRE

Produits et services soumis à conditions : pour plus de renseignements, contactez votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Financements accordés sous réserve d'étude et d'acceptation par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Contrats d'assurances distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier (mentions de courtier disponibles sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr). **11/2023 – 4269** – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9. 778 134 601 RCS Quimper. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 022 973 (www.orias.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 2903 2021 000 000 009 délivrée par la CCI de Bretagne Ouest, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Identifiant unique CITEO : FR234315_03QDCD. Crédit photo : Getty Images.



Guide Installation



24 route de Cuzon
29000 QUIMPER
02 98 52 48 21
jeunes-agriculteurs@ja29.com